Commune mixte de
Haute-Sorne

Rue de la Fenatte 14
CP 246 - 2854 Bassecourt

Tél. 032 427 08 00

info@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2022-02033-S

Requérant(s)	LIBAT SA, La Croix Fédérale 46, 2300 LA Chaux-de-Fonds
Auteur du projet	LIBAT SA, La Croix Fédérale 46, 2300 LA Chaux-de-Fonds
Description de l'ouvrage	Aménagement de 5 places de parc en pavé filtrant.
Cadastre(s), parcelle(s)	Glovelier, 135
Lieu-dit, rue	Au Village, 2855 Glovelier
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CAa
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	06.09.2023
Échéance de la publication	18.09.2023

Ouvrages

Selon plans déposés.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 6 septembre 2023